



HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION EN EUROS

Transactions immobilières :

maisons, appartements, immeubles, terrains, locaux professionnels ou commerciaux, usines.

APPLICABLE PAR TRANCHE DE PRIX DE VENTE

Tranche de prix euros	% TTC
Jusqu'à 30 000€	Forfait de 3000 € TTC Maximum
De 30 001 € à 60 000 €	10 % TTC
De 60 001 € à 150 000 €	09 % TTC
De 150 001 € à 250 000 €	08 % TTC
De 250 001 € à 350 000 €	07 % TTC
De 350 001 € à 450 000 €	06 % TTC
De 450 001 € à 550 000 €	05 % TTC
De 550 001 € à 750 000	04 % TTC

Au delà de 750 001 € 3 % du prix net vendeur

TARIFS T.T.C. DE NOS PRESTATIONS LOCATIONS

- LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE, VIDÉS ET MEUBLÉS :

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer TTC hors charges pour le propriétaire, à la condition de ne pas dépasser la tarification établie par décret N° 2014 - 890 du 01.08.2014 article 1 comme suit :

Zone non tendue : 8 €/m² pour la mise en location, les frais de visite, la constitution du dossier de location et la rédaction du bail), et 3 €/m² pour les honoraires d'état des lieux d'entrée.

- LOCATION GARAGE ET EMPLACEMENT DE PARKING

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer hors charges pour le propriétaire.

- ETABLISSEMENT D'UN ETAT DES LIEUX

Honoraires TTC 3 € du mètre carré selon le décret n°2014 – 890 du 01.08.2014 article 2. ou forfait minimum de 160 € TTC

- REDACTION D'UN CONTRAT DE LOCATION FORFAIT DE 150,00 € TTC